



Quittance de Loyer 520€ supérieur aux mois précédent

Par **Donidon**, le **18/08/2014** à **19:42**

Bonjour,

En janvier, notre voisin du dessous a subi des dégâts des eaux venant de l'écoulement de notre douche. La régie a fait venir quelqu'un pour une recherche de fuite a été effectué, nous avons envoyé le double de la facture a notre assurance. La recherche disait que la fuite venait des joins usés du bac de douche et de la robinetterie.

Nous avons effectué à notre charge les réparations du bac et de la robinetterie.

Les experts des assurances sont passés deux fois et ont dit qu'il prenait en charge les travaux, et la régie nous a confirmé que c'était bon qu'il n'y aurait plus de visite ou de chose comme ça. Cependant, quelques mois après, le voisin se plaint toujours d'une fuite et il en a tellement mare de la réactivité de la régie qu'il part au début de l'été et nous ne savons pas ce qu'il en est de son côté concernant la fuite et les assurances.

Ce mois-ci mon colocataire et moi avons eu l'agréable surpris de voir une ligne se rajouter sur notre quittance de loyer qui avait pour nom "Détail" et qui nous débite 519.09€ (soit 253.54€ chacun). Certes, en cette fin juillet et début Aout je n'étais pas très attentif et j'ai naïvement délaissé la facture quand elle est arrivée.

Du coup j'appelle l'agence pour savoir d'où vient cette attaque terroriste sur mon compte en banque de faible stagiaire. Elle me dit que c'est pour la rechercher de fuite d'eau et une des deux factures de réparation de la douche qui est arrivée chez eux. Et Elle me dit de voir avec mon assurance pour un remboursement.

J'appelle donc mon assurance qui me dit qu'elle ne couvre pas la recherche de fuite sur les canalisations visibles et la personne ajoute qu'ils attendent toujours la contre-expertise de recherche de fuites qui a été convenu lors du dernier passage des experts des parties prenantes. Je lui demande d'où sort cette affaire alors que la régie m'a dit que c'était bon.

La fuite n'est très certainement pas bouchée, et on nous fait tout payer comme si l'incident était clos...

J'ai donc plusieurs questions pour vous :

Doit-on payer cette recherche de fuite alors que celle-ci n'a pas été totalement détectée et que la fuite est toujours présente ?

Est-ce autorisé de rajouter 500€ sans un motif précis et visible (autre libellé que « Détail » !!) sur une quittance de loyer par prélèvement ou est-ce juste humain de prévenir les gens

pourquoi on les met dans la m**** pour les prochains mois ?
Y-a-t-il autre chose que je puisse faire ?

Comble du tout, je prends des AGIO...

Merci par avance pour vos réponses,